



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Office des mineurs, Hallerstrasse 5, case postale, 3001 Berne

Aux services sociaux du canton de Berne
Aux inspections scolaires du canton de Berne

Berne, le 2 avril 2024

Changement de système: remplacement par le programme KJA-FS des plateformes Dabbawala et eLPEP (accès externe)

Mesdames, Messieurs,

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) avait aussi donné lieu à la mise en service d'instruments techniques, les plateformes connues sous le nom de Dabbawala et de eLPEP (accès externe), qui avaient été développées spécifiquement pour le recours aux prestations au sens de la LPEP décidées d'un commun accord. Dabbawala permet aux commanditaires de prestations ainsi qu'à l'Office des mineurs (OM) de traiter sous forme numérique les demandes de garantie de prise en charge des frais ainsi que des factures liées à ces garanties. La plateforme eLPEP est prévue pour que les prestataires puissent faire parvenir à l'OM diverses demandes et informations et transmettre les factures devant être payées.

Le 27 mai 2024, les systèmes Dabbawala et eLPEP seront transférés dans une application unique baptisée **KJA-FS**, conçue ces derniers mois au sein de la Direction de l'intérieur et de la justice. Le système connu jusqu'à maintenant se poursuivra sous ce nouveau nom mais l'OM a aussi profité de certaines suggestions pour améliorer et développer des fonctionnalités. La décision concernant ce changement date de la semaine dernière et nous tenions à vous en informer sans délai. Un courrier analogue informe parallèlement les prestataires. Les précisions suivantes mettent en évidence le fait que nous accordons une grande importance au matériel d'information et de formation.

Informations importantes au sujet du changement de système

Le passage de la plateforme Dabawwala au système KJA-FS nous permet d'attirer votre attention sur les éléments suivants:

- Les utilisatrices et utilisateurs accédant à la plateforme Dabbawala au moyen de leur compte BE-Login pourront continuer à le faire avec le système KJA-FS. En effet, ces comptes ne seront pas affectés par la migration. Le système KJA-FS ne permet pas non plus de se connecter par l'intermédiaire d'adresses électroniques générales ou privées.
- Les utilisatrices et utilisateurs des services sociaux¹ se connectant à la plateforme Dabbawala au moyen du système ADFS n'auront pas accès à l'application KJA-FS. Une connexion au moyen d'un compte BE-Login est prévue à l'avenir à leur intention. Des précisions seront apportées prochainement.

¹ Concerne les services sociaux suivants: Service d'action sociale Courtelary (SASC), Service social régional de Tavannes (SSRT), Sozialdienst Obersimmental, Sozialdienst Region Jungfrau, Regionaler Sozialdienst Niederönz, Soziale Dienste Region Laupen, Regionaler Sozialdienst Münchenbuchsee, Sozialdienst Oberes Langental, Regionale Sozialdienste Niederbipp, Amt für Erwachsenen- und Kinderschutz der Stadt Bern, Sozialamt der Stadt Bern.

- Les garanties de prise en charge des frais, les factures ainsi que les informations et les documents les concernant migrent sous leur forme actuelle de Dabbawala à KJA-FS.
- **Pour pouvoir procéder à la migration, nous devons interrompre l'accès à la plateforme Dabbawala le mercredi 22 mai, à 12 heures. Le nouveau système sera à votre disposition le lundi 27 mai à 8 heures.**
- Il ne sera plus possible d'accéder à la plateforme Dabbawala après la migration.
- La collaboration avec les APEA n'est pas concernée par ce changement de système.

Offre de formation pour le nouveau système KJA-FS

Cette offre comporte les trois éléments suivants.

1. Webinaires

Afin de permettre aux utilisatrices et aux utilisateurs d'acquérir les connaissances de base et de connaître les principales fonctions de KJA-FS, l'OM a prévu une série de vidéos destinées aux commanditaires de prestations et aux prestataires. Elles seront publiées sur le site de formation de l'OM, spécialement conçu à cet effet. Dès que les vidéos seront disponibles (date prévue: début mai), nous vous l'annoncerons par courriel et vous transmettrons le lien vers le site de formation.

2. Sessions de questions

Des sessions de questions-réponses viendront compléter les vidéos. Les utilisatrices et les utilisateurs auront la possibilité de poser des questions. Les dates et les informations relatives à l'inscription à ces sessions de questions-réponses seront elles aussi publiées sur le site de formation de l'OM (date prévue: mi-mai). Les personnes y participant seront informées par courriel. Les sessions auront lieu en ligne (en français et en allemand).

3. Foire aux questions (FAQ)

Sur la base des questions posées lors des sessions de questions-réponses, un recueil complet (FAQ) sera ensuite créé. Cette FAQ sera publiée sur le site de formation et constituera une source d'informations recensant les questions les plus fréquentes.

Assistance

Dans un peu moins d'un mois, vous recevrez le courriel mentionné ci-dessus qui portera aussi sur l'offre d'assistance à laquelle il sera possible de recourir dès l'introduction du système KJA-FS. Nous publierons également ces informations sur le site Internet.

Les changements de système comportent un certain nombre d'impondérables. Toutes les parties impliquées font en sorte que le remplacement des plateformes Dabbawala et eLPEP (accès externe) se déroule dans les meilleures conditions. Si vous avez des questions, veuillez les envoyer à l'adresse kfsg@be.ch.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des mineurs



Sabina Stör,
cheffe d'office